

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 230

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 24, supprimer les mots :

« ne peut excéder 60 % d'un même sexe et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de cohérence reposant sur la même justification que les précédents amendements déposés traitant de cette question.